

DÉLIBÉRATION N°2026-06-15-45
CONSEIL MUNICIPAL du 15 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 09 juin 2026

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Nathalie BERNARD ; Laure BOUDON ; Landry FAUCON ; Maryline OGIER ; Norbert PERRIN ; Jean-Michel SIARD.

Absents excusés : Dominique CHESNEAU donne procuration à Norbert PERRIN ; Emilie GILABERT-MUNOZ donne procuration à Monique ALLÈGRE ; Michael DE SMET donne procuration à Maryline OGIER ; Fabrice PRAVE donne procuration à Jean-Michel SIARD.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Maryline OGIER est désignée secrétaire de séance.

Objet : Avenant n°1 – Bureau Alpes Contrôle, mission contrôle technique construction – Rénovation de la grange en nouvelle mairie

Monsieur le Maire explique que pour la rénovation de la grange en nouvelle mairie, il a été fait appel à la société Bureau Alpes Contrôle qui a pour mission l'accessibilité du bâtiment aux personnes handicapés, la solidité de l'ouvrage, la sécurité des personnes.

Le montant initial de l'offre « Contrôle Technique de Construction » était de 10 880 € HT, soit 13 056 € TTC.

Au vu du rallongement des délais d'exécution de 6 mois, Alpes Contrôle a un dépassement d'honoraires qui s'élève à 3 300 € HT, soit 3 960 € TTC.

Le Maire demande l'autorisation de signer l'avenant n°01 comprenant ce dépassement d'honoraires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Autorise** le Maire à signer l'avenant n°01 avec le Bureau Alpes Contrôle.

VOTE : 7 + 4p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Maryline OGIER



Le Maire
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le **18 JUIN 2026**
Affiché le **18 JUIN 2026**